

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-10¹
PROJET AVIS CESEC 2020-10

Relatif à la
Rilativu à a

Stratégie de mécénat, charte éthique et convention,

Strategia di u mecenatu, cartula etica è cunvenzione

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 29 janvier 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la stratégie de mécénat, charte éthique et convention;

Vistu a lettera di presentazione di u 29 di ghjennaghju di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a strategia di u mecenatu, cartula etica è cunvenzione ;

Après avoir entendu, Madame Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine, Monsieur Pierre-Jean-Campocasso, Directeur du Patrimoine, Madame Cathy Colombani

Dopu intesu, Josepha Giacometti, cunsigliera esecutiva in carica di a di a cultura è di u patrimoni u è i servizii

Sur rapport de Denis LUCIANI, pour la commission action culturelle, patrimoine et audiovisuel;
À nant' à u raportu di Diunisu LUCIANI, pè a cummissione azione culturale, audiuviviu è patrimoni u;

¹Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 47

Abstention : 12

Pour : 35

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 11 février 2020 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria l'11 di ferraghju di u 2020, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le dernier baromètre ADMICAL publié en octobre 2018, présente l'évolution du Mécénat d'entreprise en France à partir d'une enquête de l'institut Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et des chiffres communiqués par Bercy (Ministère des Finances) et la Direction Générale des Finances Publiques. Des chiffres encourageants confirment l'opportunité de la création du Pôle Mécénat et partenariats d'entreprise, de la Collectivité de Corse.

Depuis le début de cette collaboration jusqu'en décembre 2019, 105 dossiers ont été présentés. 9 dossiers ont fait l'objet d'une ouverture de souscription de la Fondation du Patrimoine pour un montant total de 95 588 € dont 23 645 € collectés au cours de l'année 2019.

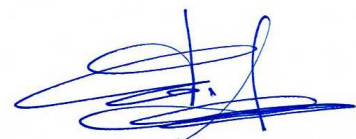
La charte éthique de la Collectivité de Corse

La CdC a décidé d'adosser à sa démarche de mécénat, une charte éthique afin de définir : les grands principes déontologiques devant gouverner ses relations avec ses mécènes et donateurs. Ces relations s'inscrivent dans le strict respect des missions et des valeurs de la CDC. La Charte éthique du mécénat de la Collectivité de Corse sera systématiquement annexée aux conventions de mécénat conclues avec les entreprises.

Le **CESECC apprécie** que la CdC différencie le mécénat du sponsoring de sorte que l'entreprise qui fait un don n'en retire aucune contrepartie autre que la satisfaction de participer à un projet d'intérêt patrimonial public et que pour se faire une clause de la charte d'éthique lui permette de refuser sans donner d'explication tout don émanant d'une entreprise qui par ses actions ne serait pas respectueuse du patrimoine culturel ou environnemental

Le CESECC émet un avis favorable au rapport stratégie de mécénat, charte éthique et convention.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA